

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 9 mars 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jeanne VAUTHAY, Première Adjointe.

## PRÉSENTS :

VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, Adjointes au Maire.

DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel, PELLETIER Jérôme, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine, TOUNA Sabine, GOMES Marie, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, CROZET Grégory, PETIT-JEAN Maurice, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

## REPRÉSENTÉS :

RAVAILLER Johann (pouvoir à VAUTHAY Jeanne), KHADRAOUI Kader (pouvoir à VAUTHAY Jeanne), CROZET Laetitia (pouvoir à CAUL-FUTY Laurène), PADOVESE Damien (pouvoir à MALESIEUX Alexandre), THEVENET Thierry (pouvoir à PETIT-JEAN Maurice).

Secrétaire de séance : Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

*Le Rapporteur demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 9 février dernier. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.*

*Il passe à l'ordre du jour.*

## RAPPORT N° 1

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD.

## RAPPORT N° 2

### PERSONNEL

#### Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents dans le cadre de besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, et de besoins saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer 4 emplois comme suit :

Service	Grade	Période	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération
Service enfance jeunesse animation	Agent polyvalent	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	20h	IM 343
Service enfance jeunesse animation	Agent polyvalent	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	20h	IM 343
Services techniques	Agent polyvalent	Du 01/05/2022 au 31/10/2022	35h	IM 343
Services techniques	Agent polyvalent	Du 01/07/2022 au 31/08/2022	35h	IM 343

- **HABILITE** l'autorité à recruter les agents pour pourvoir ces emplois ;
- **DÉCIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

### RAPPORT N° 3

#### AFFAIRES FONCIÈRES Bilan des opérations immobilières : cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2021

*Madame Margaret NEPAUL souhaite savoir de quelle façon sera utilisée la recette de la vente de parcelles et droit à construire à la SAG.*

*Madame Laurène CAUL-FUTY informe l'assemblée qu'est déjà mise de côté la somme de 1 500 000 € pour la participation de la commune au projet Funiflaine. Les 180 000 € restants sont inscrits dans la partie investissement du budget.*

*Madame Margaret NEPAUL demande ce qu'il adviendrait de cette recette si le projet Funiflaine venait à ne pas se réaliser.*

*Madame Laurène CAUL-FUTY indique que la recette permettrait alors de régler les sommes contractuelles dues au titre du Funiflaine, de financer une grande partie du projet de réhabilitation de l'ancienne usine VIDEAC acquise par l'ancienne municipalité, ou de financer différents projets d'investissement sur le territoire communal.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que les prescriptions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont bien été accomplies ;
- **APPROUVE** le bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2021 indiqué ci-dessous :

une (1) acquisition :

PARCELLES	ADRESSE	DETAILS	VENDEURS	MONTANT	DATE DE SIGNATURE
ZI n°35 ZK n°1 et 3	Vers le Moulin/Les Iles de Saxel	Acquisition parcelles bord de l'Arve pour le compte du SM3A	Etat	11 800,00 €	11/10/2021
<b>MONTANT TOTAL ACQUISITIONS IMMOBILIERES</b>				<b>11 800,00 €</b>	

et cinq (5) cessions :

PARCELLES	ADRESSE	DETAILS	ACQUEREURS	MONTANT	DATE DE SIGNATURE
E n°2464, 24665	Boron	Acquisition pour conforter le périmètre d'une source privée d'eau potable	Mme HUGARD Barbara	5 400,00 €	05/03/2021
ZE n°145	Le clos de l'Ile	Régularisation de l'emprise d'accès de la propriété et du stationnement (70 m²)	M.Mme CHESNEY Alexis et Jessica	4 900,00 €	08/04/2021
E n°3725	84, route de Montferrond	Cession d'une partie d'un terrain communal pour jardin d'agrément (127 m²)	M. PRIEUR Thomas	8 890,00 €	08/04/2021
F n°156, 158, 159	Pré Michalet	Cession parcelles et droits à construire	S.A.G	1 680 000,00 €	13/04/2021
A n°4457	59 allée des Saules	Bâtiment comprenant 1 appartement F2 et un local commercial	SCI Enfants sauvages des montagnes	180 000,00 €	25/11/2021
MONTANT TOTAL CESSIONS IMMOBILIERES				1 879 190,00 €	

## RAPPORT N° 4

### URBANISME

#### Délégation de signature expresse pour délivrer une autorisation de demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire à titre personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance du permis de construire n° PC 074 159 22 C0002, déposé le 23.02.2022 par Monsieur RAVAILLER Johann ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres documents y afférent ;
- **DONNE** pour ce faire, délégation de signature spécifique à Madame Jeanne VAUTHAY, Première Adjointe au maire.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- **Décision du Maire n° 2022-01** : convention de louage de choses — mise à disposition d'une aire de stockage et de dépôt au profit de l'entreprise de travaux forestiers « Marcel BRECHES »

Une convention établie au 1<sup>er</sup> décembre 2021 relevant des dispositions relatives au louage de choses (articles 1709 et suivants du code civil) est établie pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2023 au bénéfice de l'entreprise de travaux forestiers « Marcel BRECHES ».

La convention est renouvelable expressément, par période de 1 an, après accord entre les parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'emprise concernée par la présente convention représente 3 000 m<sup>2</sup> approximativement, à distraire des parcelles communales cadastrées section A n°953 et n°954.

Le loyer annuel est porté à la somme d'UN EURO par mètre carré exploité, soit un total annuel de 3 000 €.

### INFORMATIONS DIVERSES

- ↳ Monsieur Stéphane APPERTET présente aux élus le projet « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ». Ce projet consiste à faire connaître la forêt aux élèves de la maternelle au CM2, ainsi qu'au conseil municipal des jeunes. Des activités autour de la forêt seront présentées aux enfants. La commune devra mettre à disposition un bus pour le transport des élèves. Une parcelle forestière accessible sera mise à leur disposition. Le projet qui pourra débiter à la prochaine rentrée scolaire, est intéressant car il s'inscrit dans le long terme. Il est précisé aux élus qui souhaitent s'investir qu'ils devront avoir du temps libre pour pouvoir accompagner les enfants, car ce sera sur le temps scolaire.

Mesdames Delphine BLANC-GONNET, Sabine TOUNA, Stéphanie FERRAND et Messieurs Christophe APPERTET, Jérôme PELLETIER informent qu'ils sont intéressés pour assister Monsieur Stéphane APPERTET sur ce projet.

- ↪ En prévision des élections présidentielles, un tour de table est fait pour connaître la présence des élus pour tenir les bureaux de vote.
- ↪ Madame Jeanne VAUTHAY informe de l'ouverture des remontées mécaniques pour Grand Massif cet été.
- ↪ Des vaches sont en divagation dans le secteur du Vély. Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD informe qu'un groupe d'administrés a lancé un appel pour essayer de les attraper et les mettre dans un lieu de dépôt prévu à cet effet, samedi 12 mars matin.
- ↪ Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD informe que 3 secteurs seront équipés de molocks cette année. Le but de la 2CCAM est le retrait progressif du porte-à-porte.
- ↪ Madame Jeanne VAUTHAY informe que le conseil municipal des jeunes va être installé. Actuellement, il y a 6 enfants d'inscrits qui ont entre 10 et 12 ans.
- ↪ Madame Laurène CAUL-FUTY fait un point sur la collecte pour l'Ukraine : les dons concernant les denrées alimentaires, médicaments, produits pour bébés, nourriture pour animaux sont toujours acceptés. Ne sont plus pris les vêtements, car il y en a eu déjà beaucoup.

---

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 45.

**Le Maire,  
Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe,  
Jeanne VAUTHAY**



**La Secrétaire de Séance,  
Alexia MERCHEZ-BASTARD**